

Séance du Mardi 5 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le cinq du mois de septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent Sur Sèvre (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. COUDERC Eric, Maire.

Date d'envoi et de publication de la convocation au Conseil Municipal.....30/08/2023

Nbre de conseillers en exercice : 26

Présents : 22

Procurations : 2

Excusé : 1

Absent : 1

Votants : 24

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme CADORET Nadia, qui accepte, est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Étaient présents : COUDERC Eric, Maire, GIRARDEAU Nadia, HERSANT Marie-Noëlle, PICHON Daniel, CADORET Nadia, FELDFEBEL Dominique, JADEAU Valérie, Adjoint, BERTRAND Endy, BOISSINOT Jérôme, BOUSSEAU Vincent, CHALMEL Florence, CREPIN Cédric, DROUET Céline, FERCHAUD Marie-Paule, FORGET-GAGEOT Florence GILBERT Philippe, GUIMBRETIERE Sylvain, MORISSET Marie-Paule, PERRAULT Christophe, REMIGEREAU Elodie, RENOUE Sarah, ROUX Jean-François, Conseillers Municipaux

Absents représentés : BREBION Benoit, 2^{ème} adjoint, ayant donné procuration à FELDFEBEL Dominique, VALTAT Karine, conseiller municipal ayant donné procuration à COUDERC Eric

Absent excusé : GABARD Bruno, conseiller municipal

Absent : PAPIN Alexandra

Nbre de conseillers en exercice : 26

Présents : 22

Procurations : 2

Excusés : 1

Absent : 1

Votants : 24

044-2023 SALLES COMMUNALES - MODIFICATION DES GRILLES ET TARIFS COMPLEMENTAIRES

En réunion du 31 mai 2023 la commission Bâtiments a finalisé les grilles tarifaires des salles communales pour l'année 2025. Les différents tarifs travaillés en commission sont présentés en séance.

En raison de l'indisponibilité de la salle de l'Ilot pendant une longue période suite au problème de toiture, les autres salles vont être plus sollicitées. Des tarifs ont ainsi été ajoutés/modifiés concernant notamment le foyer des aînés et le pavillon central de la Résidence Marie-Louise Trichet. Une mise à disposition régulière a été proposée au foyer des aînés.

Il est proposé :

- D'ajouter certains tarifs applicables dès à présent au 6 septembre 2023 :
 - Hall de la Clef des champs uniquement pour des locations de dernière minute afin de ne pas bloquer l'ensemble de la salle et en cas d'indisponibilité des autres salles ;
 - Ouverture de la location du foyer des aînés ;
 - Ouverture à venir à la location du bâtiment central de la résidence ML Trichet (à compter de janvier).
- De suspendre les tarifs 2025 et de désormais voter chaque année les tarifs en juin pour l'année suivante. Cela permettra de faire chaque année le bilan financier des bâtiments de l'année précédente.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 19-2023 du 28 mars 2023 approuvant les tarifs de location des salles pour 2024 ;

Vu les nouveaux tarifs complémentaires 2023/2024 annexés à la présente délibération ;

Le conseil municipal, à l'unanimité,

→ **APPROUVE** les nouvelles grilles et tarifs complémentaires 2023/2024 selon les tarifs annexés au présent compte-rendu pour :

- Le hall de la Clef des Champs uniquement pour des locations de dernière minute afin de ne pas bloquer l'ensemble de la salle et en cas d'indisponibilité des autres salles, à compter du 6 septembre 2023 ;
- La location du foyer des aînés, à compter du 6 septembre 2023 ;
- La location du bâtiment central de la résidence Marie-Louise Trichet, à compter du 1^{er} janvier 2024.

→ **AJOUTE** que les autres tarifs des salles 2024 adoptés en séance du 28 mars 2023 restent en vigueur.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,

Suivent les signatures,

Pour copie conforme,

Le Maire

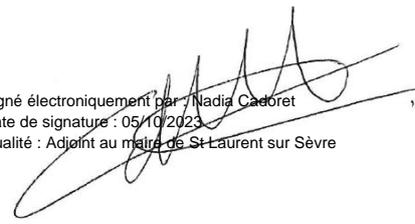
ERIC COUDERC

Signé électroniquement par Eric
Couderc
Date de signature : 06/10/2023
Qualité : Maire de St Laurent sur
Sèvre



Le Secrétaire de Séance
Nadia CADORET

Signé électroniquement par Nadia Cadoret
Date de signature : 05/10/2023
Qualité : Adjoint au maire de St Laurent sur Sèvre



Séance du **Mardi 5 septembre 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le cinq du mois de septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent Sur Sèvre (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. COUDERC Eric, Maire.

Date d'envoi et de publication de la convocation au Conseil Municipal.....30/08/2023

Nbre de conseillers en exercice : 26

Présents : 22

Procurations : 2

Excusé : 1

Absent : 1

Votants : 24

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme CADORET Nadia, qui accepte, est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Étaient présents : COUDERC Eric, Maire, GIRARDEAU Nadia, HERSANT Marie-Noëlle, PICHON Daniel, CADORET Nadia, FELDFEBEL Dominique, JADEAU Valérie, Adjoint, BERTRAND Endy, BOISSINOT Jérôme, BOUSSEAU Vincent, CHALMEL Florence, CREPIN Cédric, DROUET Céline, FERCHAUD Marie-Paule, FORGET-GAGEOT Florence GILBERT Philippe, GUIMBRETIERE Sylvain, MORISSET Marie-Paule, PERRAULT Christophe, REMIGEREAU Elodie, RENOUE Sarah, ROUX Jean-François, Conseillers Municipaux

Absents représentés : BREBION Benoit, 2^{ème} adjoint, ayant donné procuration à FELDFEBEL Dominique, VALTAT Karine, conseiller municipal ayant donné procuration à COUDERC Eric

Absent excusé : GABARD Bruno, conseiller municipal

Absent : PAPIN Alexandra

Nbre de conseillers en exercice : 26

Présents : 22

Procurations : 2

Excusés : 1

Absent : 1

Votants : 24

045-2023 RENOVATION DES ATELIERS MUNICIPAUX – AVENANTS AUX MARCHES PUBLICS

Il est rappelé que par délibération n° 72-2022 du 8 novembre 2022 le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux concernant les travaux de rénovation des ateliers municipaux.

Pour répondre aux besoins du marché en cours il a été proposé de passer les avenants ci-dessous :

Avenant n° 1 au **lot n° 1 – Terrassement Démolition Maçonnerie Ravalement** avec l'entreprise HERAULT dans les conditions suivantes :

Montant initial du marché HT :25 067,75 €

Montant de l'avenant n° 1 HT plus-value599,75 €

Nouveau montant du marché HT :25 667,50 €

Nouveau montant du marché TTC :30 801,00 €

Objet de l'avenant : Suite erreur de positionnement de la charpente, travaux de maintien sur le mur existant

Avenant n° 1 au **lot n° 5 – Menuiseries fermetures** avec l'entreprise MCPA dans les conditions suivantes :

Montant initial du marché HT :19 978,88 €

Montant de l'avenant n° 1 HT : - 175,00 €

Nouveau montant du marché HT : 19 803,88 €

Nouveau montant du marché TTC : 23 764,66 €

Objet de l'avenant : Moins-value bloc-porte

Avenant n° 1 au lot n° 6 – Plâtrerie - Plâtrerie sèche - Isolation avec l'entreprise MCPA dans les conditions suivantes :

Montant initial du marché HT : 12 362.65 €
Montant de l'avenant n° 1 HT : 115.07 €
Nouveau montant du marché HT : 12 477.72 €
Nouveau montant du marché TTC : 14 973.26 €

Objet de l'avenant : Moins-value/plus-value placo hydro

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique, notamment l'article R2194-8 ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 72-2022 du 8 novembre 2022 portant attribution des marchés des travaux de rénovation des ateliers municipaux ;

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

→ **APPROUVE** les avenants dont le détail figure ci-dessus.

→ **DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer les avenants et les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus,

Suivent les signatures,

Pour copie conforme,

Le Maire

Signé électroniquement par : Eric
Couderc
ERIC COUDERC
Date de signature : 19/09/2023
Qualité : Maire de St Laurent sur
Sèvre



Le Secrétaire de Séance
Nadia CADORET

Signé électroniquement par : Nadia Cadoret
Date de signature : 19/09/2023
Qualité : Adjoint au maire de St Laurent sur Sèvre



L'an deux mil vingt-trois, le cinq du mois de septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent Sur Sèvre (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. COUDERC Eric, Maire.

Date d'envoi et de publication de la convocation au Conseil Municipal.....30/08/2023

Nbre de conseillers en exercice : 26

Présents : 22

Procurations : 2

Excusé : 1

Absent : 1

Votants : 24

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme CADORET Nadia, qui accepte, est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Étaient présents : COUDERC Eric, Maire, GIRARDEAU Nadia, HERSANT Marie-Noëlle, PICHON Daniel, CADORET Nadia, FELDFEBEL Dominique, JADEAU Valérie, Adjoint, BERTRAND Endy, BOISSINOT Jérôme, BOUSSEAU Vincent, CHALMEL Florence, CREPIN Cédric, DROUET Céline, FERCHAUD Marie-Paule, FORGET-GAGEOT Florence GILBERT Philippe, GUIMBRETIERE Sylvain, MORISSET Marie-Paule, PERRAULT Christophe, REMIGEREAU Elodie, RENOUE Sarah, ROUX Jean-François, Conseillers Municipaux

Absents représentés : BREBION Benoit, 2^{ème} adjoint, ayant donné procuration à FELDFEBEL Dominique, VALTAT Karine, conseiller municipal ayant donné procuration à COUDERC Eric

Absent excusé : GABARD Bruno, conseiller municipal

Absent : PAPIN Alexandra

Nbre de conseillers en exercice : 26

Présents : 22

Procurations : 2

Excusés : 1

Absent : 1

Votants : 24

46-2023 DESIGNATION D'UN REFERENT DEONTOLOGUE POUR LES ELUS LOCAUX

Le conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 1111-1-1, ainsi que les articles R. 1111-1- A et suivants,

VU l'article 218 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale,

VU le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local et notamment son article 1er dont les dispositions entrent en vigueur le 1er juin 2023,

VU l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local,

VU la liste proposée par l'AMPCV mise à jour régulièrement,

Après en avoir délibéré,

→ **DÉSIGNE** en qualité de référents déontologues les membres de la liste constituée par l'AMPCV, annexée à cette délibération, dans sa composition actuelle, et dans sa composition future en cas d'évolution de la liste.

→ **DÉCIDE** que les personnes susmentionnées exerceront leurs fonctions pour la durée du mandat.

→ **FIXE** les modalités de saisine du ou des référents déontologues (ou des membres du collège) ainsi que les conditions d'examen des demandes comme tel :

- La collectivité saisit par tous moyens l'AMPCV qui se charge d'affecter un des membres de la liste à l'affaire à traiter.
- L'AMPCV met en relation le référent désigné avec la collectivité.

- Si besoin, sur demande du référent désigné ou de la collectivité, et en fonction de sa complexité, l'affaire pourra être traitée collégalement avec d'autres membres de la liste. Le collège ainsi constitué décide en son sein de ses modalités de fonctionnement.
- La collectivité rémunère directement le référent ou le collègue de référents, et décide des moyens matériels mis à disposition.

- ➔ **DÉCIDE** que les moyens matériels mis à disposition du ou des référents déontologues sont les suivants : mise à disposition d'un bureau.
- ➔ **FIXE** les modalités de rémunération du ou des référents déontologues comme tel : maximum 80 euros par personne et par dossier.
- ➔ **DÉCIDE** que cette délibération ainsi que les informations permettant de consulter le ou les référents déontologues (ou le collège) sont portées par tout moyen à la connaissance des élus locaux intéressés.
- ➔ **ADOPTÉ** : à l'unanimité des membres présents.

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus,

Suivent les signatures,

Pour copie conforme,

Le Maire,

Signé électroniquement par : Eric
Couderc
Date de signature : 18/09/2023
Qualité : Maire de St Laurent sur
Sèvre

ERIC COUDERC

Le Secrétaire de Séance
Nadia CADORET

Signé électroniquement par : Nadia Cadoret
Date de signature : 17/09/2023
Qualité : Adjoint au maire de St Laurent sur Sèvre

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification et réception par le Représentant de l'Etat. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.



SAINT LAURENT SUR SEVRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Mardi 5 septembre 2023

Envoyé en préfecture le 18/09/2023
Reçu en préfecture le 18/09/2023
Publié le
ID : 085-218502383-20230905-05092023DEL47-DE

L'an deux mil vingt-trois, le cinq du mois de septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent Sur Sèvre (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. COUDERC Eric, Maire.

Date d'envoi et de publication de la convocation au Conseil Municipal.....30/08/2023

Nbre de conseillers en exercice : 26

Présents : 22

Procurations : 2

Excusé : 1

Absent : 1

Votants : 24

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme CADORET Nadia, qui accepte, est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Étaient présents : COUDERC Eric, Maire, GIRARDEAU Nadia, HERSANT Marie-Noëlle, PICHON Daniel, CADORET Nadia, FELDFEBEL Dominique, JADEAU Valérie, Adjoint, BERTRAND Endy, BOISSINOT Jérôme, BOUSSEAU Vincent, CHALMEL Florence, CREPIN Cédric, DROUET Céline, FERCHAUD Marie-Paule, FORGET-GAGEOT Florence GILBERT Philippe, GUIMBRETIERE Sylvain, MORISSET Marie-Paule, PERRAULT Christophe, REMIGEREAU Elodie, RENOUE Sarah, ROUX Jean-François, Conseillers Municipaux

Absents représentés : BREBION Benoit, 2^{ème} adjoint, ayant donné procuration à FELDFEBEL Dominique, VALTAT Karine, conseiller municipal ayant donné procuration à COUDERC Eric

Absent excusé : GABARD Bruno, conseiller municipal

Absent : PAPIN Alexandra

Nbre de conseillers en exercice : 26

Présents : 22

Procurations : 2

Excusés : 1

Absent : 1

Votants : 24

47-2023 CONVENTION DE MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE FINANCEMENT DES MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR LUTTER CONTRE LES DEPOTS SAUVAGES DE DECHETS ASSIMILES ENTRE CITEO, LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MORTAGNE ET SES COMMUNES MEMBRES

Le Maire de la commune de SAINT LAURENT SUR SEVRE ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu, l'arrêté du Préfet du département de La Vendée n°2022-DCL-BICB-1300 du 02 décembre 2022 portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays-de-Mortagne ;

Considérant la compétence de la Communauté de Communes du Pays-de-Mortagne en matière de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés ;

Considérant la compétence des Communes membres de la Communauté de Communes du Pays-de-Mortagne en matière de salubrité publique ;

Considérant que la lutte contre les dépôts sauvages de déchets ménagers et assimilés sur le territoire du Pays-de-Mortagne est mise en œuvre par l'action coordonnée, de la Communauté de Communes et de ses Communes membres ;

Considérant que dans le cadre de la responsabilité élargie des producteurs d'emballages, CITEO propose un dispositif de financement de l'action de lutte contre les dépôts sauvages de déchets ménagers et assimilés prise dans sa globalité, coordonnée par la Communauté de Communes en lien avec les actions de ses Communes membres en matière de lutte contre les dépôts sauvages de déchets ménagers et assimilés ;

Le conseil municipal, à l'unanimité ;

- **D'APPROUVER** la convention constitutive de mise en place d'un dispositif de financement des moyens mis en œuvre pour lutter contre les dépôts sauvages de déchets ménagers et assimilés entre CITEO, la Communauté de Communes du Pays-de-Mortagne et ses Communes membres.
- **DE DESIGNER** la Communauté de Communes du Pays de Mortagne comme coordonnateur mandataire du groupement et lui donner mandat pour signer la convention avec CITEO.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son délégataire à signer toutes les pièces relatives à cette convention.

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus,

Suivent les signatures,

Pour copie conforme,

Le Maire

ERIC COUDERC

Signé électroniquement par : Eric
Couderc
Date de signature : 18/09/2023
Qualité : Maire de St Laurent sur
Sèvre

Le Secrétaire de Séance

Nadia CADORET



Signé électroniquement par : Nadia Cadoret
Date de signature : 17/09/2023
Qualité : Adjoint au maire de St Laurent sur
Sèvre



SAINT LAURENT SUR SEVRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Mardi 5 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le cinq du mois de septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent Sur Sèvre (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. COUDERC Eric, Maire.

Date d'envoi et de publication de la convocation au Conseil Municipal.....30/08/2023

Nbre de conseillers en exercice : 26

Présents : 22

Procurations : 2

Excusé : 1

Absent : 1

Votants : 24

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme CADORET Nadia, qui accepte, est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents : COUDERC Eric, Maire, GIRARDEAU Nadia, HERSANT Marie-Noëlle, PICHON Daniel, CADORET Nadia, FELDFEBEL Dominique, JADEAU Valérie, Adjoint, BERTRAND Endy, BOISSINOT Jérôme, BOUSSEAU Vincent, CHALMEL Florence, CREPIN Cédric, DROUET Céline, FERCHAUD Marie-Paule, FORGET-GAGEOT Florence, GILBERT Philippe, GUIMBRETIERE Sylvain, MORISSET Marie-Paule, PERRAULT Christophe, REMIGEREAU Elodie, RENOU Sarah, ROUX Jean-François, Conseillers Municipaux

Absents représentés : BREBION Benoit, 2^{ème} adjoint, ayant donné procuration à FELDFEBEL Dominique, VALTAT Karine, conseiller municipal ayant donné procuration à COUDERC Eric

Absent excusé : GABARD Bruno, conseiller municipal

Absent : PAPIN Alexandra

Nbre de conseillers en exercice : 26

Présents : 22

Procurations : 2

Excusés : 1

Absent : 1

Votants : 24

48-2023 CONVENTION TRIPARTITE DE STERILISATION ET DE TATOUAGE DES CHATS ERRANTS ENTRE LA COMMUNE, L'ASSOCIATION DES PATOUNES POUR LA VIE ET LA SPA

La convention tripartite passée entre la SPA, la commune et l'association « Des Patounes pour la vie » pour la capture des chats est arrivée à échéance le 31 décembre 2022 (convention initiale signée en 2021 puis prolongée en 2022 par un avenant n° 1).

Pour le financement de cette action la commune subventionne la SPA à hauteur de 50 € par chat, et en échange la SPA envoie à la commune le nombre de bons de stérilisation correspondant aux besoins exprimés (30 bons en 2021) qui sont remis à l'association « Des Patounes pour la Vie » pour régler le vétérinaire.

Les membres de l'association « Des Patounes pour la vie » s'occupe du trappage, du transport chez le vétérinaire des chats concernés à stériliser et du relâcher sur leur lieu de vie. L'association n'a pas besoin de contribuer financièrement. Elle remet au vétérinaire les bons de stérilisation que la SPA a débloqués. Il est précisé que 8 bons n'ont pas été utilisés sur les 30 bons estimés lors de l'ancienne convention, ils sont gelés la convention n'étant plus valide.

Il est proposé de signer une nouvelle convention tripartite avec la SPA et l'association « Des Patounes pour la vie » jusqu'à la fin de l'année 2023 avec 10 captures estimées ce qui représente une subvention à verser à la SPA de 10 x 50 € soit 500 €.

Il est également proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants et/ou nouvelles conventions jusqu'en 2025 si besoin était.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Considérant que la prolifération des chats errants sur la commune pose des problèmes de salubrité publique ;
Vu le projet de convention tripartite à passer avec la SPA, la commune et l'association « Des Patounes pour la Vie » relative à la capture, l'identification et la stérilisation des chats errants non identifiés ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE la convention tripartite à passer entre la commune, l'association Des Patounes Pour la Vie et la SPA telle qu'annexée à la présente délibération.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les avenants et/ou nouvelles conventions jusqu'en 2025 si besoin était, ainsi que tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,
Suivent les signatures,
Pour copie conforme,
Le Maire
Eric COUDERC



Le Secrétaire de Séance
Nadia CADORET

Publié sur le site internet de la ville de Saint Laurent sur Sèvre le 25/10/2023



SAINT LAURENT SUR SEVRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Mardi 5 septembre 2023

Envoyé en préfecture le 18/09/2023
Reçu en préfecture le 18/09/2023
Publié le
ID : 085-218502383-20230905-05092023DEL49-DE

L'an deux mil vingt-trois, le cinq du mois de septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent Sur Sèvre (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. COUDERC Eric, Maire.

Date d'envoi et de publication de la convocation au Conseil Municipal.....30/08/2023

Nbre de conseillers en exercice : 26

Présents : 22

Procurations : 2

Excusé : 1

Absent : 1

Votants : 24

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme CADORET Nadia, qui accepte, est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Étaient présents : COUDERC Eric, Maire, GIRARDEAU Nadia, HERSANT Marie-Noëlle, PICHON Daniel, CADORET Nadia, FELDFEBEL Dominique, JADEAU Valérie, Adjoint, BERTRAND Endy, BOISSINOT Jérôme, BOUSSEAU Vincent, CHALMEL Florence, CREPIN Cédric, DROUET Céline, FERCHAUD Marie-Paule, FORGET-GAGEOT Florence GILBERT Philippe, GUIMBRETIERE Sylvain, MORISSET Marie-Paule, PERRAULT Christophe, REMIGEREAU Elodie, RENO Sarah, ROUX Jean-François, Conseillers Municipaux

Absents représentés : BREBION Benoit, 2^{ème} adjoint, ayant donné procuration à FELDFEBEL Dominique, VALTAT Karine, conseiller municipal ayant donné procuration à COUDERC Eric

Absent excusé : GABARD Bruno, conseiller municipal

Absent : PAPIN Alexandra

Nbre de conseillers en exercice : 26

Présents : 22

Procurations : 2

Excusés : 1

Absent : 1

Votants : 24

49-2023 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Il est proposé de procéder aux modifications suivantes sur le tableau des effectifs communaux à compter du 1^{er} septembre 2023 :

Filière Technique :

- Fermeture d'1 poste d'adjoint technique à 1485h annuelles
- Fermeture d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à 1485h annuelles
- Ouverture d'1 poste d'adjoint technique à 1 359h annuelles
- Ouverture d'1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet (1607h annuelles)

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment l'article L.313-1 ;

Vu le tableau des effectifs ;

Le Conseil Municipal ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants ;

APPROUVE les modifications du tableau des effectifs ci-dessus à compter du 1^{er} septembre 2023.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,

Suivent les signatures,

Pour copie conforme,

Le Maire

Signé électroniquement par : Eric Couderc
Eric COUDERC
Date de signature : 18/09/2023
Qualité : Maire de St Laurent sur Sèvre

Le Secrétaire de Séance
Nadia CADORET

Signé électroniquement par : Nadia Cadoret
Date de signature : 17/09/2023
Qualité : Adjoint au maire de St Laurent sur Sèvre



SAINT LAURENT SUR SEVRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Mardi 5 septembre 2023

Envoyé en préfecture le 18/09/2023
Reçu en préfecture le 18/09/2023
Publié le
ID : 085-218502383-20230905-05092023DEL50-DE

L'an deux mil vingt-trois, le cinq du mois de septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent Sur Sèvre (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. COUDERC Eric, Maire.

Date d'envoi et de publication de la convocation au Conseil Municipal.....30/08/2023

Nbre de conseillers en exercice : 26

Présents : 22 Procurations : 2 Excusé : 1 Absent : 1 Votants : 24

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme CADORET Nadia, qui accepte, est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Étaient présents : COUDERC Eric, Maire, GIRARDEAU Nadia, HERSANT Marie-Noëlle, PICHON Daniel, CADORET Nadia, FELDFEBEL Dominique, JADEAU Valérie, Adjoint, BERTRAND Endy, BOISSINOT Jérôme, BOUSSEAU Vincent, CHALMEL Florence, CREPIN Cédric, DROUET Céline, FERCHAUD Marie-Paule, FORGET-GAGEOT Florence GILBERT Philippe, GUIMBRETIERE Sylvain, MORISSET Marie-Paule, PERRAULT Christophe, REMIGEREAU Elodie, RENOUE Sarah, ROUX Jean-François, Conseillers Municipaux

Absents représentés : BREBION Benoit, 2^{ème} adjoint, ayant donné procuration à FELDFEBEL Dominique, VALTAT Karine, conseiller municipal ayant donné procuration à COUDERC Eric

Absent excusé : GABARD Bruno, conseiller municipal

Absent : PAPIN Alexandra

Nbre de conseillers en exercice : 26

Présents : 22 Procurations : 2 Excusés : 1 Absent : 1 Votants : 24

50-2023 CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION D'ACCOMPAGNEMENT D'ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP

Les personnels accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) assurent des missions d'aide aux élèves bénéficiant d'une notification d'aide humaine formulée par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées. Ainsi, sous la responsabilité pédagogique des enseignants, ils ont vocation à favoriser l'autonomie de l'élève, sans se substituer à lui dans la mesure du possible.

Le lycée Douanier-Rousseau propose la mise à disposition d'AESH, recruté(e)s initialement par l'Education Nationale, auprès de la collectivité afin d'assurer la continuité de l'accompagnement des élèves en situation de handicap bénéficiant d'une notification d'accompagnement lors des temps périscolaires correspondant à la pause méridienne.

Sur la base du volontariat, les AESH mis(es) à disposition seront en priorité celles et ceux qui accompagnent les élèves concernés sur le temps scolaire.

L'AESH mise à disposition de la commune serait présente les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 12h00 à 13h00 pour l'accompagnement au temps de repas de l'enfant jusqu'au retour à l'école en temps libre ou accompagnement au coucher.

Le coût horaire chargé pour 2023 s'élève à 17.46 € auquel s'ajouteront des frais de gestion de 5%.

Une convention cadre avec le Lycée de Laval et une convention de mise à disposition avec l'AESH définissant les modalités de mise à disposition doivent être signées avec la commune.

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;
Vu les conventions déposées sur le bureau ;

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- ➔ **APPROUVE** la convention cadre à passer avec le Lycée Douanier-Rousseau de Laval et la convention de mise à disposition avec l'AESH.
- ➔ **AUTORISE** Monsieur le Maire à les signer ainsi que tout autre document s'y rapportant.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,
Suivent les signatures,
Pour copie conforme,
Le Maire

Signé électroniquement par : Eric
Couderc
Date de signature : 18/09/2023
Qualité : Maire de St Laurent sur
Sèvre



Le Secrétaire de Séance
Nadia CADORET

Signé électroniquement par : Nadia Cadoret
Date de signature : 17/09/2023
Qualité : Adjoint au maire de St Laurent sur Sèvre